



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 41589

Texte de la question

L'importante charge financière de la moto peut conduire certains usagers à investir dans des équipements de sécurité de piètre qualité, ou à ne pas procéder à leur remplacement. Cette attitude dangereuse pour le motocycliste en cas d'accident corporel a aussi des répercussions sur le coût social et médical des accidents. Aussi M. Guy Teissier souhaiterait savoir s'il est dans les intentions de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de baisser de 20,6 % à 5,5 % les taux de TVA applicables aux équipements de sécurité moto et automobiles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents de la circulation, notamment chez les jeunes. Mais la réduction du taux de la TVA sur certains équipements ne paraît pas le moyen le mieux adapté pour atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41589

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 951

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2169